

DÉFINITIONS - PRINCIPES - EXERCICES

DÉFINITIONS

101 - Imitation.

La reproduction d'un dessin mélodique à une voix quelconque, à un intervalle quelconque, porte le nom d'imitation.

Les deux termes de l'imitation s'appellent antécédent et conséquent.

Imitation régulière :



102 - Imitation régulière et irrégulière.

L'imitation est régulière lorsque les intervalles du conséquent reproduisent exactement ceux de l'antécédent (ex. ci-dessus). Elle est irrégulière lorsque les intervalles sont modifiés.

Imitation irrégulière :



L'imitation régulière entraîne souvent la modulation. On use de l'imitation irrégulière pour conserver la tonalité.

103 - Canon.

Le canon est une imitation rapprochée et continue dont les deux termes (antécédent, conséquent) sont superposés.

Canon à 2 voix.



Canon à 3 voix.



104 - Fugue.

La fugue est une œuvre écrite en style contrapuntique et entièrement basée sur le principe de l'imitation.

Le thème principal de la fugue, ou *sujet*, reçoit une *réponse* en imitation. Il est accompagné par un ou plusieurs thèmes secondaires appelés *contre-sujets*. Sujet et contre-sujets passent successivement à toutes les voix ; ils sont écrits en contrepoint renversable. Les canons portent le nom de *strettes* ⁽¹⁾. La *strette véritable* est un canon entre le sujet et la réponse.

PRINCIPES

105 - Les quatre aspects du conséquent.

Etant donné l'antécédent 

le conséquent peut revêtir quatre aspects différents, ce qui donne lieu à quatre sortes d'imitations :

1^o Imitation par mouvement semblable.



2^o Imitation par mouvement contraire.



3^o Imitation par mouvement rétrograde.



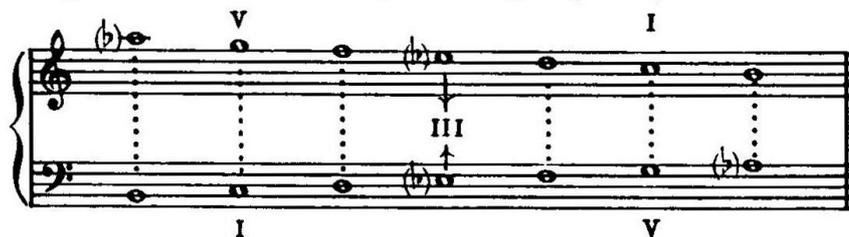
4^o Imitation par mouvement rétrograde et contraire.



106 - Imitation par mouvement contraire.

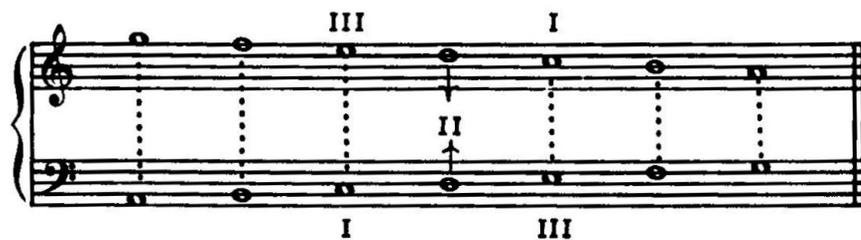
On utilise en général, pour le mouvement contraire, les correspondances suivantes :

1^o En majeur et en mineur (III^e degré pivot).



(1) Ce terme, traduit de l'italien *stretto* (resserré), évoque l'entrée rapprochée du conséquent.

2° En majeur seulement (II^e degré pivot).



Dans cette dernière échelle, les tons et les demi-tons sont en correspondance exacte.

107 - Valeurs du conséquent.

Les notes du conséquent peuvent avoir des valeurs :

- égales à celles de l'antécédent (ex. § 105)
- supérieures à celles de l'antécédent (imitation par augmentation)



- inférieures à celles de l'antécédent (imitation par diminution).



On peut combiner l'augmentation ou la diminution des valeurs avec les mouvements contraire, rétrograde et rétrograde contraire.

108 - Intervalles harmoniques, accords, notes mélodiques.

Tous les principes du contrepoint simple demeurent valables dans les imitations.

EXERCICES

109 - Exercices de contrepoint en imitations.

On étudie les canons sans *cantus firmus* à 2 voix, avec et sans *cantus firmus* à partir de 3 voix.

On peut aussi introduire des imitations fragmentaires dans les exercices de contrepoint fleuri de 3 à 8 voix.

110 - Modes. Espèces.

On étudie les canons dans les modes majeur et mineur, suivant les règles du contrepoint fleuri.

On peut écrire les canons en contrepoint renversable. On verra plusieurs exemples de ces exercices très difficiles dans la seconde partie de cet ouvrage, (Ex. 139, 140, 149, 150, 151, 158, 159.)